



Avril 2014

Le Cifl s'engage pour le développement durable avec Récyclum

Collecter et recycler les appareils électriques usagés des laboratoires

Le secteur du laboratoire est très gourmand en équipements électriques et électroniques. Aujourd'hui devenue indispensable à la recherche, cette instrumentation, une fois obsolète, représente un véritable casse-tête pour les professionnels. Recyclage, collecte, traitement... ces notions restent encore floues pour beaucoup de laboratoires et c'est pourquoi le Cifl (Comité Interprofessionnel des Fournisseurs du Laboratoire) s'est associé à Récyclum pour proposer une solution simple et gratuite pour les utilisateurs afin de traiter au mieux les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Un petit pas pour le laboratoire...

Le Cifl, association professionnelle regroupant 170 fournisseurs de produits, services et instrumentation de laboratoires dans les domaines de la recherche, de l'analyse et du contrôle, a initié un partenariat avec Récyclum en 2012. L'objectif : profiter du réseau du Cifl (85 % du marché français) pour organiser la collecte et le recyclage des lampes et équipements électriques des laboratoires (essentiellement des appareils de mesure et de test). Aujourd'hui, 27 adhérents du Cifl participent au financement de Récyclum et ont permis la collecte de 150 tonnes d'équipements usagés en 2013.

Le développement des activités de Récyclum s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale de responsabilité sociétale des producteurs d'équipements électriques. Au-delà d'une mission curative, dont l'objet est de réduire en aval la quantité de déchets non-recyclés, Récyclum a en amont une action préventive qui vise à accompagner les fabricants dans leur efforts d'éco-conception des équipements destinés à réduire durablement la quantité de déchets produits pour le même service.

... un grand pas pour la planète !

Cette double mission d'intérêt général se concrétise par différentes activités organisées conjointement par Récyclum et le Cifl :

- **Une mission d'information**

En même temps qu'il informe les producteurs d'équipements de leurs obligations réglementaires, Récyclum assure la promotion du recyclage auprès des différents acteurs du laboratoire afin de placer la gestion des déchets d'équipements électriques au cœur de leur démarche de développement durable.

- **Un enlèvement « sur mesure »**

Récyclum organise sous certaines conditions l'enlèvement gratuit des équipements usagés directement chez les détenteurs, dont les laboratoires, et favorise la remontée des petites quantités au travers de ses partenaires de collecte (distributeurs, installateurs, collecteurs de déchets, déchèteries pros...) chez qui il assure leur enlèvement gratuit..

- **Un traitement adapté**

Le recyclage des équipements électriques et électroniques est ensuite effectué par des prestataires spécialisés à même d'assurer leur dépollution conformément aux meilleures pratiques. Puis le devenir des différentes matières issues du traitement dont plus de 80% sont recyclées font l'objet d'une attention particulière.

- **Une prévention auprès des producteurs**

En accompagnant les efforts des producteurs en matière d'éco-conception, Récylum contribue à réduire l'impact environnemental de la fin de vie de leurs produits. L'avenir durable des équipements électriques passera par des appareils plus petits, plus légers, facilement réparables, réutilisables, contenant moins de substances nocives pour l'environnement, et facilement recyclables.

- **Un engagement économique, social et solidaire**

En favorisant le développement d'activités de réinsertion par le travail, Récylum permet à des personnes faiblement qualifiées de retrouver le chemin d'un emploi durable, au sein d'entreprises d'enlèvement et de traitement des déchets.

Avis d'adhérent CIFL et Récylum

« Les apports de Récylum pour notre entreprise sont importants : cette solution nationale garantit le traitement de nos DEEE Professionnels par une prestation de qualité auprès de nos adhérents et des utilisateurs de nos produits. L'équipe Récylum est, de plus, très professionnelle, à l'écoute et réactive à toutes nos demandes. Les déclarations annuelles sur le site web sont simples à mettre en œuvre, ainsi Récylum représente une solution efficace aux exigences des de la réglementation sur les DEEE et participe activement à l'image de marque globale de Panasonic. »

Alain FABA, Directeur Général France de Panasonic

**Retrouvez toute l'information et l'actualité du CIFL sur
www.cifl.com**

Contact Presse : Agence AB3C

Valentine BRUNEL & Jean-Patrick BLIN – valentine@ab3c.com – 01 53 30 74 05

Contact CIFL

Déléguée Générale : Christiane TURCI – cturci@cifl.com